



FORMULE D-1:

**REQUÊTE EN RÉDUCTION
DE LA TAXE ANNUELLE**
(FORMULAIRE A L'ATTENTION DES PERSONNES PHYSIQUES)

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

Le transport professionnel de personnes est régi par la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur du 13 octobre 2016 (RS/GE H 1 31 - LTVTC) et son règlement d'exécution du 21 juin 2017 (RS/GE H 1 31.01 - RTVTC).

La présente formule vise l'obtention d'une réduction du montant de la taxe annuelle de CHF 1'400.-- due par les titulaires d'une autorisation d'usage accru du domaine public. Elle ne peut être admise que lorsqu'il est établi que le véhicule est équipé d'un dispositif pour la prise en charge de personnes en situation de handicap.

La réduction ne peut, en tout état, représenter plus de la moitié de la taxe annuelle (art. 26 al. 4 RTVTC).

1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'IDENTITÉ DU REQUÉRANT

Sexe : F M

Nom (s) :

Nom (s) de célibataire :

Prénom (s) :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse de domicile :

.....

.....

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail ou fax :

Numéro d'identification de la carte professionnelle :

2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU VÉHICULE DU REQUÉRANT

Marque, modèle :

Immatriculation :

3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DISPOSITIF INSTALLÉ DANS LE VÉHICULE

3.1 Le dispositif permet la prise en charge :

d'une personne en fauteuil roulant → renseigner le champ **3.2** *infra*

d'une personne à mobilité réduite → renseigner le champ **3.3** *infra*

d'une personne présentant un autre handicap → renseigner le champ **3.4** *infra*

3.2 Le **transfert de la personne en fauteuil roulant** à l'intérieur du véhicule, respectivement à l'extérieur de celui-ci est assuré par :

Un soulève-personnes (la personne est transférée du fauteuil roulant à l'intérieur du véhicule au moyen de sangles reliées à des bras motorisés).

Une rampe d'accès (la personne reste sur le fauteuil roulant et entre dans le véhicule par l'arrière au moyen d'une rampe d'accès)

Un autre dispositif. Dans ce cas, merci de décrire précisément le dispositif :

.....

Eventuelles remarques :

.....

3.3 Le **transfert de la personne à mobilité réduite** à l'intérieur du véhicule, respectivement à l'extérieur de celui-ci est facilité par :

Un verticalisateur

Un siège pivotant

Un marchepied

Un autre dispositif. Dans ce cas, merci de décrire précisément le dispositif :

.....

Eventuelles remarques :

.....

3.4 **Dispositif permettant la prise en charge d'une personne présentant un autre handicap.** Merci de décrire précisément le dispositif ainsi que le type de personnes auxquelles il s'adresse :

.....

Si le véhicule est équipé de plusieurs dispositifs selon 3.4, merci d'imprimer la présente page en autant d'exemplaires qu'il n'en faut pour renseigner le service sur l'ensemble de ces dispositifs.

4. COÛT DU DISPOSITIF CONCERNÉ

Merci d'indiquer le coût total du/des dispositifs installés au sein du véhicule :

.....

5. LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE

- Copie du/des **contrat/s d'achat-vente du/des dispositifs concerné/s** signé/s par le requérant ou toute autre pièce attestant de cet/ces achat/s;
- Copie de tout document **attestant de l'installation du/des dispositif/s concerné/s sur le véhicule** du requérant, si cela ne ressort pas du/des contrat/s d'achat-vente (par ex. une photo illustrant à la fois le/s dispositif/s concerné/s et les plaques d'immatriculation du véhicule);
- Copie de tout document propre à **prouver l'utilité de l'/des autre/s dispositif/s** (3.2 3^{ème} puce, 3.3 4^{ème} puce et 3.4)..

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par sa signature, le requérant atteste sur l'honneur que **les informations contenues dans la présente formule, ainsi que les pièces produites à l'appui, sont exactes et conformes à la réalité.**

Il atteste, en outre, que **le dispositif a été installé sur le véhicule utilisé pour l'exercice de sa profession de chauffeur de taxi** (véhicule mentionné sous ch. 2 de la présente formule).

6. SIGNATURE DU REQUÉRANT

Date : Lieu :

Signature :

ENGAGEMENT

Le chauffeur s'engage, en cas de réduction du montant de la taxe annuelle, à informer sans délai le service :

- **du retrait du/des dispositifs mentionné/s sous ch. 3 de la présente formule;**
- **de toute modification apportée à ce/s dispositif/s;**
- **de toute panne ou défectuosité constatée sur ce/s dispositif/s.**

S'il n'exerce plus sa profession de chauffeur de taxi au moyen du véhicule équipé du/des dispositif/s concerné/s, le chauffeur s'engage à en informer sans délai le service.

PROCÉDURE D'INSTRUCTION

Le service peut exiger la production de tout autre document utile à établir l'existence et l'utilité du/des dispositif/s mentionné sous ch. 3 de la présente formule.

Si celle-ci ne peut être établie par pièce, le service invite le requérant à lui présenter son véhicule.

La requête qui ne comporte pas l'ensemble des pièces visées sous ch. 5 de la présente formule est réputée n'avoir pas été déposée et est renvoyée à son expéditeur sans fixation d'un délai pour être complétée (art. 4 al. 3 RTVTC). Le service peut néanmoins statuer sur une requête incomplète s'il apparaît d'emblée que celle-ci devra être rejetée, même une fois complétée (art. 4 al. 4 RTVTC).